



CRITERES DE
SELECTION
BELGIAN
ATHLETICS



CHAMPIONNATS DU MONDE EN SALLE
GLASGOW (GBR) – 01 AU 03 MARS 2024

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Pour toutes les épreuves, à l'exception des épreuves combinées (voir point spécifique – page 2) : du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 18 février 2024 inclus.

QUALIFICATION DANS LES EPREUVES INDIVIDUELLES :

Les athlètes individuels (sauf pour les épreuves combinées) peuvent se qualifier de l'une des trois façons suivantes :

1. En réalisant les **minima** ci-dessous, une fois, pendant la période de qualification :

Hommes	Discipline	Femmes
6.58 (10.00 sur 100m outdoor)	60m	7.19 (11.05 sur 100m outdoor)
45.90 (44.80 en outdoor)	400m	51.60 (50.50 en outdoor)
1:46.00 (1:44.00 en outdoor)	800m	2:00.80 (1:58.00 en outdoor)
3:36.00 (3:53.50 sur mile) (3:32.00 (3:48.80 sur mile) en outdoor)	1500m	4:06.50 (4:26.00 sur mile) (4:00.00 (4:18.00 sur mile) en outdoor)
7:34.00 (7:29.00 (12:50.00 sur 5000m) en outdoor)	3000m	8:37.00 (8:27.00 (14:32.00 sur 5000m) en outdoor)
7.62 (13.28 sur 110mH outdoor)	60m H	8.02 (12.80 sur 100mH outdoor)
2.34	Hauteur	1.98
5.90	Perche	4.80
8.28	Longueur	6.89
17.25	Triple	14.62
21.70	Poids	19.30

2. Par Invitation privilégiée obtenue sur le Circuit mondial en salle
 - Le vainqueur individuel de chaque épreuve du Circuit mondial en salle 2023 et 2024 sera automatiquement qualifié pour les Championnats du monde en salle de World Athletics par Invitation privilégiée.

3. En fonction de leur classement dans les *World Rankings*.

Les athlètes seront sélectionnés par Belgian Athletics sur base de leur classement dans les *World Rankings*, à deux conditions :

1. Être classés sous statut « qualified by... » pour les Championnats du Monde en salle Glasgow 24 (Cf. « Road to Glasgow »), au 21 février 2024.
2. Être classés dans le TOP 24, 2 athlètes par pays, du classement dans les *World Rankings*, au 21 février 2024.

La date-limite des inscriptions finales auprès de World Athletics est fixée au 22 février 2024.

Qualification pour les épreuves combinées :

- 12 athlètes seront invités à participer à l'Heptathlon et au Pentathlon comme suit :
 - Le vainqueur de l'édition 2023 du Challenge des épreuves combinées
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en plein air lors de la saison 2023 (au 31 décembre 2023), dans la limite d'un athlète maximum par pays
 - Les cinq meilleurs athlètes selon les Listes des meilleures performances en salle lors de la saison 2024 (au 11 février 2024)
 - Un athlète qui peut être invité à la discrétion de World Athletics.
- Au total, pas plus de deux athlètes masculins et deux athlètes féminines d'une même Fédération membre seront invités. En cas de refus de participer ou d'annulation, les invitations seront adressées aux athlètes classés suivants dans les listes correspondantes, en respectant les conditions ci-dessus.

QUALIFICATION DANS LES EPREUVES DE RELAIS :

- Belgian Athletics sélectionnera une équipe dans chaque épreuve de relais.
- Les relais 4 x 400m :
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2023 et indoor 2023-2024, qui se sont déroulées pendant la période de qualification (01/01/2023 au 18/02/2024 inclus), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge :
 - Athlètes U20 : tout athlète âgé de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2024 (né en 2005 ou 2006) peut concourir dans n'importe quelle épreuve.
 - Athlètes U18 : tout athlète âgé de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2024 (né en 2008 ou 2007) peut participer à toutes les épreuves, à l'exception du lancer du poids.
 - Les athlètes âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2024 (nés en 2009 ou après) ne peuvent prendre part à aucune épreuve.

- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné (trois dans le cas d'une Invitation privilégiée [*Wild Card*]). Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.
En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :
 - Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours de compétitions se déroulant durant la période de qualification, l'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

Conditions particulières de validité des performances :

- Les performances doivent être réalisées dans le cadre de compétitions **organisées conformément aux Règles de compétition et aux Règles techniques de World Athletics, ou autorisées par World Athletics, ses Associations continentales ou ses Fédérations membres**, et publiées au Calendrier général de World Athletics : <https://www.worldathletics.org/competition/calendar-results>.
- Les performances réalisées dans des **épreuves mixtes sur piste** ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées au 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes d'un ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées et si aucun athlète d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni d'assistance à un/des athlète(s) de l'autre sexe dans des circonstances et conditions spécifiques (voir RT9).
- Les **performances par vent favorable** ne seront pas acceptées.
- Les **performances chronométrées manuellement** dans le 60m, 100m, 400m, 800m, 60m haies et 100m/110m haies ne seront pas acceptées.
- Pour les courses de 400m et plus, les performances réalisées sur des **pistes en salle surdimensionnées** seront reconnues aux fins des minima en plein air et du Classement mondial.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure

connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.